

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22128761

TRIBUNAL DE L'ENQUÊTE

19 OCT. 2022

DU BRUXELLES
Greffier
DU BRUXELLES WALLON

N° d'entreprise : **0466 733 910**

Nom

(en entier) : **DIWOOD**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **1420 Braine-L'alleud, Rue Saint Sébastien, 8**

Objet de l'acte : Transfert du siège en région flamande - Adoption des statuts en langue néerlandaise suite au transfert du siège en région flamande en concordance avec le code des sociétés et des associations

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dressé par Maître David INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le 27 septembre 2022, ce qui suit:

xxxxx

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée décide de transférer le siège en région flamande à 3090 Overijse, Vlietjeslaan, 31.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée décide d'adopter les statuts en langue néerlandaise suite au transfert du siège en région flamande et de les mettre conformité avec le code des sociétés et des associations en adoptant à cet effet intégralement le texte néerlandais des statuts tels qu'il figure au procès-verbal néerlandais de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Déposé en même temps une expédition de l'acte du 27 septembre 2022, 11 procurations et le texte coordonné des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

David INDEKEU, Notaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).